

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 96 (1987)
Heft: 1-2

Artikel: SIDA : l'heure des choix
Autor: Baumann, Bertrand / Martin, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682064>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACTUALITÉ

Quand la «peste du 20^e siècle» fait naître une nouvelle responsabilité

SIDA: l'heure des choix

Face à l'extension de la maladie, Jean Martin, médecin cantonal vaudois, nous confie comment, selon lui, la société doit raisonnablement réagir: en faisant appel à la responsabilité individuelle plus qu'à l'intervention de l'Etat.

Propos recueillis par Bertrand Baumann

«Action»: Le SIDA est devenu un phénomène qui, sans nul doute, marquera la fin de notre siècle. La presse parle tous les jours d'une extension foudroyante de la maladie. Parallèlement, les organisations responsables de la santé publique multiplient les campagnes d'information et de prévention. Comment la situation se présente-t-elle dans le canton de Vaud?

Jean Martin: Pas plus mal, ni meilleure qu'ailleurs. Nous constatons une progression préoccupante du nombre des séropositifs, comme dans le reste de la Suisse et du monde. Cette augmentation est particulièrement marquée chez les toxicomanes. Nous suivons l'évolution de la situation de près, et, en tant que responsables de la santé publique, devons informer la population sur les mesures de précaution à prendre, afin de stabiliser le nombre des porteurs de virus.

Face à l'accumulation des nouvelles alarmantes, certains préconisent des mesures de contrôle plus radicales. Aux USA, dans certains Etats, un porteur de virus qui continuerait à avoir des relations sexuelles avec des inconnus est passible des tribunaux. Un peu partout, des voix s'élèvent pour réclamer l'instauration du test obligatoire ou encore pour soumettre les médecins à l'obligation de déclarer aux autorités les patients séropositifs. Que pensez-vous de toutes ces mesures?

Je doute profondément de leur bien-fondé. Evoquons tout d'abord l'instauration éventuelle du test obligatoire.

Comment voulez-vous dans les pays comme les nôtres, où la population est constamment en mouvement, parvenir à rendre une telle mesure efficace? Il faudrait soumettre l'ensemble de la population à des contrôles réguliers. Et faudrait-il le faire toutes les années, tous les trois mois, plus souvent? En ce qui concerne l'introduction d'une obligation pour les médecins de déclarer les patients séropositifs, les partisans d'une telle mesure invoquent ce qui existe pour la tuberculose, ou parfois dans le cas des maladies sexuellement transmissibles: la loi nous oblige en effet à déclarer

L'Etat ne peut se substituer à notre responsabilité individuelle en prenant des mesures qui donnent l'illusion de la sécurité.

un patient qui refuse de se soigner. Mais ce qui est valable pour la tuberculose et les maladies vénériennes habituelles ne l'est pas pour le SIDA. Car, pour cette dernière maladie, nous n'avons à ce stade, comme vous le savez, aucun traitement à proposer au malade.

Il ne nous reste qu'une chose: la prévention. Or, déclarer les porteurs de virus risquerait de dissuader les malades potentiels de se soumettre au test par crainte d'une dénonciation et de la discrimination. On renverrait ainsi dans la clandestinité, dans un «ghetto», toutes les catégories à risque. De plus, nous perdrions notre crédibilité pour diffuser l'information concernant la prévention. Pour nous, cette situation serait évidemment la pire. Dans ce sens, la menace de sanctions pénales, comme c'est le cas dans certains Etats des Etats-Unis, me

semble devoir être rejetée.

Personnellement, je m'oppose à cette attitude qui consiste à tout attendre de l'Etat. Le SIDA fait appel à notre responsabilité. L'Etat ne peut se substituer à cette responsabilité individuelle en prenant des mesures qui donnent l'illusion de la sécurité.

Abordons précisément le problème de la prévention. Comment la rendre efficace, amener les groupes dits «à risques» mais aussi chacun d'entre nous à prendre les mesures qui s'imposent?

L'unique moyen de prévention actuellement, en dehors bien sûr d'un comportement monogamique absolu, c'est le préservatif masculin. Il s'agit de le faire admettre comme accessoire indispensable à toute relation sexuelle vécue en dehors d'une relation stable. C'est notamment une question de marketing, une manière de présenter les choses. A ce titre, le dépliant édité en novembre 1986 par l'Aide suisse contre le SIDA est une réussite. Exemplaire de clarté et de persuasion, il n'en respecte pas moins la liberté des individus. L'idée, c'est de mettre la capote à la mode: être «in», c'est faire l'amour avec un préservatif. Ce dépliant a été adressé par l'Aide suisse contre le SIDA en particulier à tous ceux qui passent des annonces dans les revues spécialisées, aux prostituées, etc. Il y avait un certain courage à le faire. Nous devrons également revoir l'éducation sexuelle des jeunes, en particulier dans les écoles.

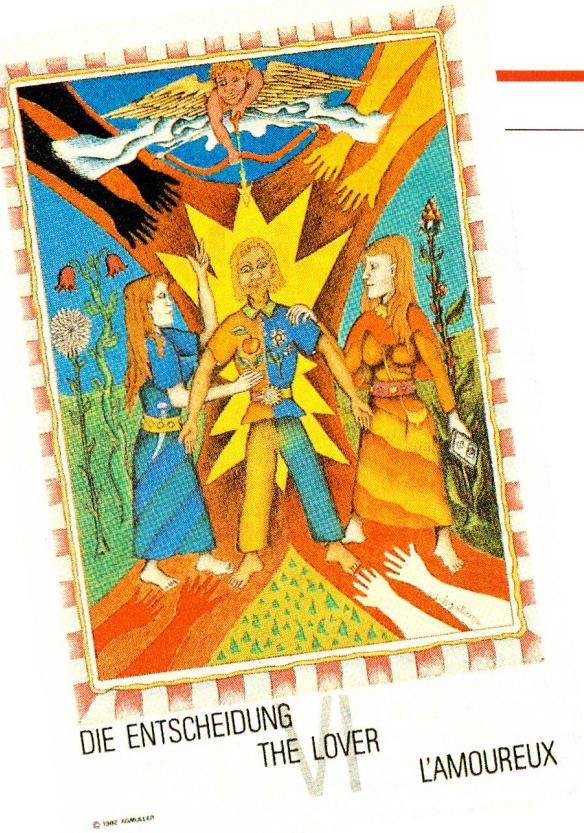
Pour le moment, nous n'en sommes qu'au stade de la réflexion. Cette nouvelle éducation devra être orientée en particulier sur les comportements, et il s'agira de trouver

le ton juste. A côté de l'information au grand public, nous devons concentrer nos efforts sur l'information aux milieux à risque élevé. Il y a quelque temps, nous avons rencontré d'une manière informelle des commerçants du secteur «gay», et avons voulu faire clairement appel à leur sens des responsabilités, en leur demandant: «Comment pouvez-vous nous aider à enrayer l'épidémie?» Et nous avons clairement indiqué aussi qu'ils sont pour nous des partenaires indispensables dans la lutte à mener contre le SIDA. Il est vrai que, dans les milieux homosexuels, nous pouvons compter sur une solidarité; la situation est beaucoup plus difficile chez les toxicomanes.

Pourtant, on signale ça et là des «kamikazes» du SIDA, c'est-à-dire des séropositifs qui ont fait profession de contaminer le plus grand nombre possible de leurs prochains. Que peut-on faire contre une telle attitude?

Les pouvoirs publics sont pratiquement sans moyens de détecter ou de prévenir de tels cas. C'est encore à l'individu sollicité par un ou une partenaire de passage de prendre les précautions nécessaires. La seule dissuasion c'est l'information, le dialogue avec le partenaire et les nouvelles responsabilités qui en découlent en matière de sexualité: pour certains, en fait, un style de vie nouveau.

Vous avez parlé d'une augmentation des cas de patients séropositifs chez les toxicomanes, qui, rappelons-le, contractent le SIDA en échangeant seringues ou aiguilles avec des personnes infectées. Qu'en est-il exactement?



DIE ENTSCHEIDUNG

THE LOVER

L'AMOUREUX

© 1982 ADELLEN

*Faire un choix
en toute connaissance
de cause. «La décision»,
carte d'un jeu de tarot réalisé
par Walter Wegmüller, Bâle.*



DIE ZERSTÖRUNG

THE TOWER

LA MAISON DIEU

© 1982 ADELLEN

*La «destruction». Lorsque
l'homme tente l'impossible, il
entraîne souvent son prochain à
sa perte.*

Là, il est plus difficile d'obtenir des informations, notamment statistiques. Nos estimations se basent sur des résultats obtenus à la suite de tests réalisés dans un centre d'accueil pour toxicomanes du canton de Vaud. Si nous partons du principe que ces résultats sont représentatifs de la réalité, nous en concluons qu'environ la moitié des toxicomanes seraient déjà infectés.

Ce chiffre semble énorme. Face à cette situation, la vente libre des seringues s'impose à première vue. Or, contrairement à plusieurs autres cantons suisses, le canton de Vaud n'a pas pris de mesure dans ce sens.

Effectivement, le canton de Vaud n'a pas changé jusqu'ici la réglementation selon laquelle seul le médecin est habilité à prescrire des seringues, comme les médicaments ou d'autres articles de nature médicale. Personnellement, j'ai fait état de ma grande ambivalence à l'endroit de la libre mise à disposition de seringues avec l'accord des pouvoirs publics. Ceci pour plusieurs raisons, (à propos desquelles je ne peux catégoriquement affirmer avoir raison, mais où il n'est pas dé-

montré non plus que ces raisons soient mauvaises).

D'abord, je suis troublé par l'incohérence qu'une telle mesure introduit dans l'action des pouvoirs publics. En effet, de plusieurs manières, l'Etat s'engage dans la lutte contre la toxicomanie et le trafic de drogue. Or, la seringue est l'outil de la toxicomanie. Ne doit-on craindre qu'on puisse alors dire: «Les trafiquants fournissent la drogue et l'Etat le moyen de l'injecter?». Il y a là un double message évident et on sait bien en matière d'éducation pour la santé que les doubles messages suscitent la confusion. Par ailleurs, je suis d'avis qu'il ne faut pas sacrifier toutes les barrières de protection et les valeurs de notre société à une mesure, même à visée préventive, dont l'efficacité reste problématique.

Un autre argument est que, en fait, il n'est pas indispensable de disposer d'une seringue stérile à chaque injection pour supprimer le risque d'infection par le virus du SIDA chez les toxicomanes. La mesure né-

cessaire et suffisante est de ne jamais accepter de seringue ou d'aiguille d'un autre et de ne jamais passer sa seringue ou son aiguille à un autre. Enfin, même si les mécanismes de distribution de seringues mis en place dans d'autres pays sont utilisés dans une certaine mesure, on ne sait pas encore si leur taux d'utilisation sera suffisant pour réduire significativement la transmission du SIDA.

J'aimerais souligner que je ne suis certainement pas un «ennemi des toxicomanes», plusieurs facettes de mon activité de médecin cantonal le prouvent. Mais, jusqu'ici, j'ai été très sensible au fait que la vente libre des seringues pouvait être vue comme une caution de la toxicomanie par les pouvoirs publics: «caution» dont on peut craindre que certains trafiquants l'utilisent pour convaincre des jeunes gens à risque, mais non encore toxicomanes d'essayer les drogues «dures», de franchir définitivement le pas (avec un argument du type «Mais voyons, cela ne saurait être bien dan-

gereux, puisque l'Etat lui-même met le matériel à disposition»...).

Cela étant, nous devons rester à l'écoute des expériences faites ailleurs, et je n'exclus pas si ces dernières montrent sans conteste des résultats probants, que notre position puisse être revue.

En définitive, êtes-vous confiant dans l'avenir?

Je crois, de plus en plus, que le SIDA est un défi lancé à l'homme de cette fin du 20^e siècle, qui le place face à la responsabilité de modifier son comportement, d'élaborer une nouvelle sexualité, plus respectueuse de l'autre, et de repenser ses valeurs. Cette dimension-là du problème fait partie intégrante de la lutte que nous devons livrer contre la maladie. □